



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE, 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com / Tél: 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

MODALITÉS DE SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Saison Sportive 2026

**ÉQUIPE DE FRANCE YOUTH
TRIATHLON**

version du 15 janvier 2026

Envie de différence ? Vibrez triathlon !

CODE APE 93122 - N°SIRET 337 535 868 00034

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberé
Égalité
Fraternité

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles. Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent également l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

Pour le championnat d'Europe Youth, l'objectif de la FFTRI est de sélectionner des sportifs capables d'obtenir une place de médaillé à finaliste (TOP 3 à TOP 8). Les critères de sélection (accès et éligibilité) sont donc orientés vers cet objectif. Certains critères s'appuient sur une évaluation chronométrique réalisée à Cannes sur 800 m en natation, 3.6 km en contre la montre individuel en cyclisme et 5000 m en course à pied. Les temps associés à ces critères indiquent une direction vers laquelle les sportifs doivent tendre dès les catégories Youth et Junior, pas uniquement pour réussir à atteindre l'objectif fixé précédemment pour le championnat d'Europe Youth mais aussi pour optimiser leur capacité à obtenir des résultats significatifs au niveau international chez les seniors à partir de 20 ans.

TESTS DE SÉLECTION

Des tests de sélection pour les Championnats d'Europe et du Monde Junior, les championnats d'Europe Youth et les Sélections Nationales sont organisés **le samedi 21 et le dimanche 22 mars 2026 à Cannes** sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant.

Les sportifs qui désirent passer les évaluations doivent avoir réalisé les conditions chronométriques avant le 09 février 2025 et **remplir le formulaire en ligne avant le 8 février 2026** : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScRdN-d6nXz6KZAkn6PShM2AG7kosq8SbSwz5rEa36uA47WyA/viewform>

MODALITÉS GÉNÉRALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFTRI pour la saison 2026.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation. Pour les épreuves organisées sous l'égide de World Triathlon, les sportifs sélectionnés doivent aussi remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 55 de la Constitution World Triathlon.
4. Parmi le quota de dossards attribué à la France, une place peut d'abord être attribuée au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Une deuxième place peut aussi être attribuée au choix du sélectionneur sur la base des résultats internationaux 2025, ainsi que pour toutes places supplémentaires qu'attribuerait les instances internationales World Triathlon (W.T.) et Europe Triathlon (E.T.).

5. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est inférieur ou égal au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, les sportifs ayant satisfait à un critère d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'Équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est supérieur au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux ayant satisfait aux(x) critère(s) d'accès à la sélection, dans l'intérêt de l'Équipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Si, après application des points 4 à 6 il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrédition, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Équipe de France. Il sera tenu compte des critères d'éligibilité, des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tout ou partie du quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Dans le respect des objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international, la sélection reste subordonnée :
 - a. à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau, ou de la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministérielles de Sportif de Haut Niveau) dûment signée dans le délai imparti ;
 - b. au respect des principes directeurs du calendrier de l'Equipe de France Youth 2026 et notamment à la participation aux différentes actions obligatoires ;Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au directeur technique national de déroger éventuellement aux obligations ci-dessus.
11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. en raison d'une blessure ;
 - b. d'une pathologie ;
 - c. d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication sur son état de santé ;
 - d. d'une absence totale ou partielle de la surveillance médicale réglementaire prévue pour un sportif inscrit sur liste ministérielle (SHN, SCN, Espoirs) ou inscrit dans une structure d'entraînement du Projet de Performance Fédéral, d'une absence totale ou partielle du suivi médical exigé par World Triathlon pour participer à une épreuve internationale (Pre Participation Examination) ;
 - e. d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ;
 - f. du non-respect du Projet de Performance Individuel (PPI) validé par le DTN et mentionné dans la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre comme le prévoit la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

12. Le suivi médical exigé par World Triathlon (PPE) consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos et un questionnaire médical. Le sportif devra effectuer tout examen complémentaire au PPE demandé par tout médecin fédéral.
13. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
14. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve après la publication des modalités de sélection, la FFTRI se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
15. Les dispositions prévues aux articles 5 et 7 des modalités générales sont caduques si les résultats de l'épreuve durant laquelle un sportif a réalisé un critère d'accès ou un critère d'éligibilité ont été significativement impactés par :
 - a. un incident de course de grande ampleur (exemple un accident),
 - b. des conditions environnementales ou des circonstances exceptionnelles ayant notamment entraîné un format de course modifié,
 - c. un incident anormal, généralement complètement hors du contrôle des sportifs (exemple un chien/véhicule errant sur le parcours).
16. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Équipe de France. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.

CHAMPIONNAT D'EUROPE - DISTANCE SUPER SPRINT

Lieu : MELILLA (Espagne)

Date de l'épreuve : du 16 au 18 octobre 2026

Seul(e)s les sportifs né(e)s en 2009 et 2010 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 4 femmes / 4 hommes

Quota attribué à la France : 4 femmes / 4 hommes - sous réserve de confirmation par Europe Triathlon

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir validé un niveau D lors des tests de sélection*.
- Avoir terminé à la 1ère place du classement général de la catégorie Youth des tests de sélection** à condition d'avoir validé un niveau F lors des tests de sélection*.
- Être champion(ne) de France Cadet de Triathlon 2026 (7 juin à Saulxures-sur-Moselotte) à condition d'avoir validé un niveau F lors des tests de sélection*.

Critères d'éligibilité :

- Avoir validé un niveau E lors des tests de sélection*.
- Être champion(ne) de France Cadet de Triathlon 2026 (7 juin à Saulxures-sur-Moselotte).
- Avoir terminé dans les 3 premiers du championnat Cadet de Triathlon 2026 (7 juin à Saulxures-sur-Moselotte) à condition d'avoir validé un niveau F lors des tests de sélection*.

Date de publication de la sélection : 18 JUIN 2026

* Les niveaux chronométriques des tests de sélection sont détaillés en dernière page du document.

** Le classement général des tests de sélection est établi en additionnant les temps natation, cyclisme et course à pied.

CHAMPIONNAT D'EUROPE YOUTH DE RELAIS MIXTE

Lieu : MELILLA (Espagne)

Date de l'épreuve : du 16 au 18 octobre 2026

Distance : 4 x (250 m - 6 km - 1,5 km) en relais mixte (sous réserve de modification par Europe Triathlon)

Seul(e)s les sportifs né(e)s en 2009 et 2010 peuvent prétendre à la sélection.

Quota maximal Europe Triathlon : jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès d'Europe Triathlon.

Les sportifs sélectionnés sur la course individuelle du Championnat d'Europe s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date d'annonce de la sélection : la veille du relais

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE - DISTANCE SPRINT

Lieu : DAKAR (Sénégal)

Date de l'épreuve : du 31 octobre au 13 novembre 2026

Le Comité International Olympique et World Triathlon ont fixé comme conditions que seul(e)s les sportifs né(e)s en 2009 et 2010 et ayant terminé une des épreuves ci-dessous entre le 10 mai 2025 et le 31 mars 2026 peuvent prétendre à la sélection :

- Championnat du Monde Junior
- Championnat d'Europe Junior
- Championnat d'Europe Youth
- Coupe régionale de développement World Triathlon

Femmes et Hommes

Quota maximal CIO : 1 dossard femme et 1 dossard homme par fédération nationale

En application des conditions fixées par le CIO et World Triathlon, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) devrait disposer d'un dossard femme uniquement.

Sous réserve de confirmation par World Triathlon

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir validé un niveau D lors des tests de sélection*.
- Avoir terminé à la 1ère place du classement général de la catégorie Youth des tests de sélection** à condition d'avoir validé un niveau F lors des tests de sélection*.
- Être champion(ne) de France Cadet de Triathlon 2026 (7 juin à Saulxures-sur-Moselotte) à condition d'avoir validé un niveau F lors des tests de sélection*.

Critères d'éligibilité :

- Avoir validé un niveau E lors des tests de sélection*.
- Être champion(ne) de France Cadet de Triathlon 2026 (7 juin à Saulxures-sur-Moselotte).
- Avoir terminé dans les 3 premier(e)s du championnat Cadet de Triathlon 2026 (7 juin à Saulxures-sur-Moselotte) à condition d'avoir validé un niveau F lors des tests de sélection*.

Date de publication de la sélection : 18 JUIN 2026

NIVEAUX CHRONOMÉTRIQUES DES TESTS DE SÉLECTION DES ÉQUIPES DE FRANCE YOUTH ET JUNIOR

Femmes

	Natation 800 m NL	Cyclisme 3,6 km	CàP 5000 m
Niveau A (Junior)	10:00	06:25	17:10
Niveau B (Junior)	10:00	06:25	17:30
Niveau C (Junior)	10:05	06:30	17:45
Niveau D (Youth)	10:15	06:35	17:45
Niveau E (Youth)	10:15	06:35	18:05
Niveau F (Youth)	10:20	06:40	18:15

Hommes

	Natation 800 m NL	Cyclisme 3,6 km	CàP 5000 m
Niveau A (Junior)	09:20	05:45	14:55
Niveau B (Junior)	09:20	05:45	15:10
Niveau C (Junior)	09:25	05:50	15:20
Niveau D (Youth)	09:30	06:00	15:20
Niveau E (Youth)	09:30	06:00	15:30
Niveau F (Youth)	09:35	06:05	15:40

Une sportive ou un sportif valide un niveau à partir du moment où elle/il a réalisé un temps inférieur ou égal au temps indiqué sur la ligne correspondante à ce niveau dans les trois épreuves des tests de sélection (natation, cyclisme et course à pied).

Par exemple, une sportive valide un niveau A si lors des tests de sélection elle réalise 10'00 ou moins sur le 800 mètres nage libre, 6'25 ou moins sur l'épreuve de cyclisme et 17'10 ou moins sur le 5000 mètres course à pied.